

**La Lettre du
SYNDICAT NATIONAL DES CHIRURGIENS ORTHOPEDISTES
N° 12**

Jacques Caton, Président : Clinique Emilie de Vialar – 116 Rue Antoine Charial – 69003 LYON
Tél. : 04 78 54 77 18 – Fax. : 04 72 36 84 90

SNCO – 56 Rue Boissonade – 75014 PARIS
Tél. : 01 43 22 47 54 – Fax. : 01 43 22 46 70

Chers Amis,

Comme nous vous l'avions annoncé à la SOFCOT de bonnes nouvelles arrivent en ce qui concerne le problème des assurances en RCP : d'une part la sortie du décret du 7 décembre 2006 prenant en charge comme cela avait été indiqué dans la loi du 13 août 2004, une partie de la prime d'assurance à condition de gérer les risques médicaux des professions dites à « Risques ». C'est dans cette optique que nous avons créé ORTHORISQ. ORTHORISQ sera le premier organisme agréé début janvier, par l'HAS, comme nous l'avions indiqué. En attendant, pour prendre date en ce qui concerne les assurances en RCP et la participation de l'assurance maladie sur la prise en charge de votre assurance qui sera de 55% pour le secteur II et de 66% pour le secteur I déduction faite d'une partie du financement des organismes agréés. Il est nécessaire pour percevoir cette prise en charge sur 2006 de vous inscrire, **dès à présent en ligne** sur le site de la Haute Autorité de Santé. Des indications vous seront données et un certificat d'inscription vous sera délivré par l'HAS. Par ailleurs, nous vous remercions de signaler à ORTHORISQ 56 Rue Boissonade, Paris 14, au siège de la SOFCOT, que vous vous êtes inscrits. Dès que ORTHORISQ sera agréé par l'HAS, c'est ORTHORISQ qui prendra en charge les inscriptions mais ceci ne peut se faire qu'à compter de 2007. De toute façon, dès qu'ORTHORISQ sera agréé il sera nécessaire que vous vous inscriviez à ORTHORISQ le plus tôt possible pour percevoir la prime de 2006 et la prime de 2007 car, il faudra faire la preuve que vous vous êtes inscrits à un organisme de gestion des risques médicaux et que vous avez participé à la gestion de ceux-ci avec une évaluation. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter à ORTHORISQ 56 rue Boissonade, siège de la SOFCOT Paris XIV, où

Le Docteur CATON
Caton.jacques@wanadoo.fr
06 11 08 85 06 – 04 78 54 77 18

Le Docteur PAPIN
ppapin@ch-villefranche.fr
06 13 14 34 87 – 04 74 09 29 29

Le Docteur GALLAND
Olivier.galland6@wanadoo.fr
04 76 01 19 81

Le Docteur CHARROIS
charrois@noos.fr
01 43 37 13 14

Avec mes sentiments amicaux les meilleurs.

Jacques CATON
Président du SNCO

ACCREDITATION DES MEDECINS COMMENT PERCEVOIR L'AIDE 2006 :

ORTHORISQ, premier organisme qui sera agréé par la Haute autorité de santé, pour l'accréditation des médecins, débutera ses activités début janvier 2007.

Dans l'attente, pour ceux qui souhaitent entrer dans une démarche d'accréditation, Il est enfin prévu, pour l'année 2006, qu'en l'absence d'organisme agréé pour sa spécialité par la HAS un médecin puisse néanmoins percevoir l'aide de l'assurance maladie sous réserve qu'il fasse parvenir à la caisse une attestation d'intention d'engagement délivrée par la Haute autorité de santé.

Il leur suffit pour ce faire de télécharger, avant le 31 décembre, sur le site de la Haute autorité, un formulaire attestant de leur intention d'engagement dans la procédure d'accréditation qu'ils devront envoyer à la caisse d'assurance maladie dont ils relèvent, en y joignant leur facture d'assurance au titre de 2006. Cela permettra, conformément à l'engagement pris par le ministre de la santé et des solidarités, le versement de l'aide au cours du premier trimestre 2007 pour les primes payées par les médecins spécialistes concernés au titre de l'année 2006.

Les médecins libéraux exerçant en établissement de santé qui souhaitent s'engager dans l'accréditation de la qualité de leur pratique peuvent télécharger le formulaire d'attestation d'intention d'engagement sur www.has-sante.fr, rubrique "professionnels de santé" puis "accréditation des médecins" puis "bénéficiaire de l'aide de la CNAMTS au titre de 2006".

Cette attestation leur permettra de faire valoir leurs droits à recevoir l'aide à la souscription d'une assurance en responsabilité civile professionnelle au titre de l'année 2006.

Dès qu'ORTHORISQ sera agréé pour la chirurgie orthopédique par la Haute Autorité de santé, les chirurgiens devront s'engager dans la démarche d'accréditation auprès d'ORTHORISQ.

Pour plus d'informations, les professionnels concernés peuvent téléphoner au 01 44 18 60 88, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou laisser un message sur la mailbox "accreditationdesmedecins@has-sante.fr".

Le formulaire, ainsi que des informations complémentaires sur l'accréditation des médecins sont disponibles sur le site www.has-sante.fr (rubrique «accréditation des médecins»)

Patrice PAPIN
Secrétaire Général du SNCO